



P 1692

ID 4869

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Pascal Gross / Joé Spier  
Service des Commissions  
Tél: +352 466 966 314 / 347  
Courriel: pgross@chd.lu / jspier@chd.lu

Madame Catia DE ALMEIDA FERNANDES

Luxembourg, le 2 novembre 2020

Objet : Votre demande de pétition publique 1692 – Baisse des prix immobiliers

Madame,

Suite à l'avis négatif de la Commission des Pétitions, réunie le 28 octobre 2020, la Conférence des Présidents a déclaré irrecevable votre demande de pétition publique citée en référence.

En effet, le contenu de votre demande de pétition publique est similaire à celui de la pétition publique 1691 - Pétition pour l'accès au logement abordable, déposée le 6 octobre 2020. La présente pétition est irrecevable en raison de l'article 164, paragraphe 3, alinéa 2, du règlement de la Chambre des Députés qui dispose qu'une pétition introduite sur le site Internet de la Chambre ne peut être présentée à nouveau au cours de l'année qui suit son introduction.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments très distingués.

Fernand ETGEN  
Président de la Chambre des Députés